

Arcade 880 EC

Herbicide contre les dicotylédones et graminées annuelles en pré-levée et post-levée précoce dans les pommes de terre

- **Constitué de 2 matières actives complémentaires = large spectre d'action**
- **Emploi souple: en pré-levée ou en post-levée précoce**
- **Formulation liquide facile à utiliser**

Matières actives

76,8% prosulfocarbe (800 g/l)

7,68% métribuzine (80 g/l)

Formulation

Emulsion concentrée (EC)

Mode d'action

Arcade est constitué de 2 matières actives, le prosulfocarb et la métribuzine. Ensemble, elles couvrent un large spectre de mauvaises herbes annuelles. Le prosulfocarb est absorbé principalement par l'hypocotyle des adventices; il contrôle les adventices annuels en germination, les dicotylédones jusqu'au stade de cotylédons et les graminées jusqu'au stade d'une feuille. La métribuzine appartient au groupe des triazoles; elle est absorbée par les racines et les feuilles des dicotylédones et graminées adventices.

Spectre d'activité

- Espèces très bien contrôlées: Camomilles, capselles, colza (repousses), coquelicots, galinsogas, lamiers, matricaires, moutarde des champs (senèves), myosotis, pensées des champs, séneçons, stellaires (mourons), tabouret des champs, véroniques, céréales (repousses), panics, pâturin annuel, ray-grass, vulpin des champs
- Espèces suffisamment contrôlées: Amarantes, chénopodes, gaillets, mercuriales, morelles, orties royales, ravenelles, renouées, sétaires
- Espèces insuffisamment contrôlées: Dicotylédones vivaces, chiendents

Applicaton

Pommes de terre de consommation et fourragères, cultures de plantons de pommes de terre

Emploi en pré-levée: 4–4,5 l/ha dans les pommes de terre de consommation et fourragères et les cultures de plantons. Au maximum 1 traitement par culture.

Emploi en post-levée précoce, jusqu'à une hauteur de 5 cm des pousses de pommes de terre: 4–4,5 l/ha dans les pommes de terre de consommation et fourragères (ne pas appliquer en post-levée ni sur les pommes de terre primeurs ni sur les cultures de plantons). Observer les restrictions concernant les sensibilités variétales (voir ci-dessous). Au maximum 1 traitement par culture.

Sensibilités variétales

- Les variétés suivantes ne doivent être traitées avec Arcade 880 EC qu'en pré-levée: Agria, Agata, Annabelle, Charlotte, Derby, Hermes, Innovator, Jelly, Lady Claire, Lady Jo, Lady Christl, Lady Felicia, Lady, Rosetta, Laura, Marlen, Markies, Pirol, Nicola, Victoria
- Les variétés suivantes peuvent être traitées avec Arcade 880 EC soit en pré-levée, soit en post-levée: Amandine, Bintje, Désirée, Ditta, Eba, Fontane, Gourmandine, Panda, Ratte, Stella

Culture suivante

Il faut observer un délai d'attente de 16 semaines avant de replanter ou ressemer une nouvelle culture.

A observer

- Sur les cultures des pommes de terre primeurs: appliquer en pré-levée seulement.
- Sur les cultures de plantons: appliquer en pré-levée seulement.
- SPe 3: Dans le but de protéger les organismes aquatiques des suites d'un ruissellement, respecter

une zone non traitée enherbée sur toute la surface de 6 m par rapport aux eaux de surface. Les dérogations figurent dans les instructions de l'OFAG.

- Des conditions climatiques défavorables, de fortes variations de températures, des risques de gel ainsi qu'une couche cireuse insuffisante sur les feuilles peuvent diminuer la tolérance de la culture vis-à-vis des applications en post-levée d'Arcade 880 EC.
- Sur les sols très humifères l'activité peut être réduite.
- Préparation de la bouillie: Porter des gants de protection. Application de la bouillie: Porter des gants de protection + une tenue de protection + un couvre-chef. Les équipements techniques utilisés lors de l'application (p. ex. cabine de tracteur fermée) peuvent remplacer les équipements personnels de protection s'ils offrent de manière avérée une protection semblable ou supérieure.
- Emploi interdit sur les toits et les terrasses, sur les aires d'entreposage, sur les routes, les chemins et les places, sur les talus et les bandes de verdure le long des routes et des voies ferrées.
- La réutilisation de l'emballage est interdite.
- Stockage: conserver dans un endroit frais, mais à l'abri du gel et sec dans les emballages d'origine fermés. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Premiers soins en cas d'incident

Conseils généraux: Se munir de l'emballage, de l'étiquette ou de la fiche de données de sécurité lorsque vous appelez le numéro d'urgence, Tox Info Suisse ou un médecin, ou si vous allez consulter pour un traitement.

En cas de projection dans les yeux: Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact. Consulter un spécialiste. Un examen médical immédiat est requis.

En cas d'inhalation: Amener la victime à l'air libre. Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire. Coucher la personne concernée et la maintenir au chaud. Appeler immédiatement un médecin ou un centre Antipoison.

En cas de contact cutané: Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Laver immédiatement et abondamment à l'eau. Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin. Laver les vêtements contaminés avant de les remettre.

En cas d'ingestion: En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. NE PAS faire vomir.

Conseil pour le médecin: Il n'y a pas d'antidote spécifique disponible. Traiter de façon symptomatique

Emballage

10 l

Marque



® Registered trademark of a Syngenta Group Company

Indications relatives aux dangers

GHS09 Dangereux pour le milieu aquatique
Mention d'avertissement: Attention

EUH401: Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement..

H227 Liquide inflammables.

H303 Peut être nocif en cas d'ingestion.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

P102 Tenir hors de portée des enfants. P210 Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. – Ne pas fumer.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage..

P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise..

P391 Recueillir le produit répandu.

P403+P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais..

P501: Eliminer le contenu / récipient dans une déchetterie appropriée.

SP1: Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.

En cas d'urgence, intoxications:

Tox Info Suisse, numéro 145 ou 044 251 66 66

Homologation

Herbizid: Emulsionskonzentrat (EC), Gehalt: 76,8% Prosulfocarb (800 g/l), 7,68% Metribuzin (80 g/l), Eidg. Kontr. Nr.: W 6902

Syngenta Agro AG,
CH-8157 Dielsdorf,
Tel. 0900 800 008,
www.syngenta.ch

Version:

13.05.2019